

SÉANCE ORDINAIRE DU 2 MAI 2022

TABLES DES MATIÈRES

1. OUVERTURE	2657
2. ORDRE DU JOUR.....	2657
2022 05 078 2.1 LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR ET DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 2 MAI 2022.....	2657
3. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX	2658
2022 05 079 3.1 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 4 AVRIL 2022.....	2658
4. QUESTIONS ET SUIVI, S'IL Y A LIEU, RELATIVEMENT AU PROCÈS-VERBAL DE LA SESSION ORDINAIRE DU 4 AVRIL 2022	2658
5. PRÉSENCES ET PÉRIODE DE QUESTIONS	2658
6. LES RAPPORTS.....	2658
6.1 RAPPORT DU MAIRE.....	2658
6.2 RAPPORT DES COMITÉS.....	2658
6.3 RAPPORT DU D.G.....	2658
7. ADMINISTRATION.....	2658
2022 05 080 7.1 INVITATION À LA CLASSIQUE DU MAIRE DE COATICOOK.....	2658
2022 05 081 7.2. SPECTACLE ACCRO À LA VIE – DEMANDE DE COMMANDITE.....	2659
2022 05 082 7.3. CHANGEMENT DU SERVEUR INFORMATIQUE DES BUREAUX ADMINISTRATIFS.....	2659
2022 05 083 7.4. SOCIÉTÉ CANADIENNE DU CANCER – DEMANDE DE DON.....	2660
7.5. FERMETURE ÉVENTUELLE DE L'ÉGLISE DE SAINTE-ÉDWIDGE.....	2660
2022 05 084 7.6. MUNICIPALITÉS AMIES DES AÎNÉS - PREMIER ÉVÈNEMENT PROVINCIAL.....	2660
8. URBANISME.....	2660
9. VOIRIE MUNICIPALE	2661
2022 05 085 9.1. PAVL – TRAVAUX DE VOIRIE LOCALE.....	2661
2022 05 086 9.2. AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT 335-2022 MODIFIANT L'ARTICLE 5 DU RÈGLEMENT 335-2008 CONCERNANT LA CONSTRUCTION DES ENTRÉES PRIVÉES.....	2661
10. HYGIÈNE DU MILIEU	2661
2022 05 087 10.1. OFFRE DE SERVICE - MISE À JOUR DU PLAN D'INTERVENTION ET DEVIS POUR INSPECTION TÉLÉVISÉE.....	2661
2022 05 088 10.2. OFFRE DE SERVICE – VÉRIFICATION DE LA PRÉCISION DES ÉQUIPEMENTS DE MESURE DE DÉBIT D'EAU POTABLE ET D'EAUX USÉES – PROPOSITION 20220395.....	2662
11. SÉCURITÉ	2662
2022 05 089 11.1. ADOPTION DU RAPPORT ANNUEL EN SÉCURITÉ INCENDIE 2021.....	2662
12. LOISIRS ET CULTURE.....	2663
2022 05 090 12.1. EMBAUCHE DE LA SAUVETEUSE POUR LA PÉRIODE ESTIVALE 2022.....	2663
13. CORRESPONDANCE	2663
2022 05 091 13.1. ADOPTION DE LA CORRESPONDANCE.....	2663
14. TRÉSORERIE	2663
2022 05 092 14.1. RATIFIER LES COMPTES PAYÉS DU MOIS D'AVRIL 2022.....	2663
2022 05 093 14.2. ADOPTION DES COMPTES À PAYER AU 2 MAI 2022.....	2664
15. VARIA ET PÉRIODE DE QUESTIONS	2664
2022 05 094 16.1. LEVÉE DE LA SÉANCE ORDINAIRE.....	2664

PROVINCE DE QUÉBEC

Municipalité du Canton de Sainte-Edwidge-de-Clifton

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal du Canton de Sainte-Edwidge-de-Clifton, tenue à l'hôtel de ville, 1439 chemin Favreau, le 2 mai 2022, à 19 h, présidé par Monsieur le maire Bernard Marion, et à laquelle assistaient les conseillers.

Madame la conseillère Nicole Isabelle Monsieur Yvon Desrosiers
Monsieur Benjamin Cousineau (absent) Madame Line Gendron
Madame Lyssa Paquette (absente) Monsieur Éric Leclerc (arrivée 19h42)

Formant le quorum du Conseil municipal sous la présidence du maire.

Madame Brigitte Desruisseaux, directrice générale et greffière-trésorière de la municipalité, agit à titre de secrétaire d'assemblée.

Il est ordonné par résolution comme suit :

1. Ouverture

2. Ordre du jour

2022 05 078 2.1 LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR ET DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 2 MAI 2022

1. Ouverture

- 1.1. Moment de réflexion
- 1.2. Mot de bienvenue du maire
- 1.3. Présence des membres du conseil

2. Ordre du jour

- 2.1. Lecture et adoption de l'ordre du jour de la séance ordinaire du 2 mai 2022

3. Procès-verbaux (la lecture sera faite à la demande d'un membre du conseil seulement)

- 3.1. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 4 avril 2022

4. Suivi des affaires découlant du point 3

- 4.1. Questions et suivi, s'il y a lieu, relativement au procès-verbal de la dernière session régulière

5. Présence et période de questions

- 5.1. Présence et période de questions

6. Rapports

- 6.1. Rapport du maire sur ses activités
- 6.2. Rapport des comités
- 6.3. Rapport de l'inspecteur municipal
- 6.4. Rapport du D. G.

7. Administration

- 7.1. Invitation à la Classique du maire de Coaticook
- 7.2. Spectacle Accro à la vie - Demande de commandite
- 7.3. Changement du serveur informatique des bureaux administratifs
- 7.4. Société Canadienne du cancer - Demande de don
- 7.5. Fermeture éventuelle de l'église de Sainte-Edwidge
- 7.6. Municipalités amies des aînés - Premier évènement provincial

8. Urbanisme

Aucun dossier

9. Voirie

- 9.1. PAVL – Travaux de voirie locale
- 9.2. Avis de motion - Règlement 335-2022 modifiant l'article 5 du règlement 335-2008 concernant la construction des entrées privées

10. Hygiène du milieu

- 10.1. Offre de service – Mise à jour du plan d'intervention et devis pour l'inspection télévisée
- 10.2. Offre de service – Vérification de la précision des équipements de mesures de débit d'eau potable et d'eaux usées – Proposition 20220395

11. Sécurité

- 11.1. Adoption du rapport annuel d'incendie 2021

12. Loisirs et Culture

- 12.1. Embauche de la sauveteuse

13. Correspondance

- 13.1. Adoption de la correspondance

14. Trésorerie

- 14.1. Ratifier les comptes payés du mois d'avril 2022
- 14.2. Adoption des comptes à payer au 2 mai 2022

15. Varia et période de questions

Aucun dossier

16. Levée de la séance ordinaire

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Yvon Desrosiers ;
APPUYÉ par madame la conseillère Nicole Isabelle ;
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents ;

QUE l'ordre du jour de la séance ordinaire du 2 mai 2022 soit adopté tel que lu et rédigé en laissant le point varia ouvert.

VOTE POUR : 3 CONTRE : 0 ADOPTÉ

3. Adoption des procès-verbaux

2022 05 079 3.1 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 4 AVRIL 2022

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Yvon Desrosiers ;
APPUYÉ par madame la conseillère Line Gendron ;
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents ;

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 4 avril 2022 soit adopté tel que rédigé.

VOTE POUR : 3 CONTRE : 0 ADOPTÉ

4. Questions et suivi, s'il y a lieu, relativement au procès-verbal de la session ordinaire du 4 avril 2022

La direction générale dépose son rapport sur le suivi du procès-verbal de la dernière session.

5. Présences et période de questions

Monsieur Érick Brière, inspecteur municipal est présent.

6. Les rapports

6.1 RAPPORT DU MAIRE

Monsieur le maire Bernard Marion a participé à plusieurs rencontres.

Monsieur le conseiller Éric Leclerc se joint à la rencontre. Il est 19h42.

6.2 RAPPORT DES COMITÉS

Madame la conseillère Nicole Isabelle a participé à 1 réunion et/ou rencontre.
Monsieur le conseiller Yvon Desrosiers a participé à 1 réunion et/ou rencontre.
Madame la conseillère Line Gendron a participé à 3 réunions et/ou rencontres.

6.3 RAPPORT DU D.G.

Le rapport et suivi de la direction générale est déposé.

7. Administration

2022 05 080 7.1 INVITATION À LA CLASSIQUE DU MAIRE DE COATICOOK

CONSIDÉRANT que le Classique de golf du Maire de la ville Coaticook se tiendra le 8 juin 2022 au Club de golf de Coaticook ;

CONSIDÉRANT que l'objectif de cette activité est toujours de soutenir le déroulement d'activités culturelles et sportives;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Yvon Desrosiers ;
APPUYÉ par monsieur le conseiller Éric Leclerc ;
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

D'autoriser le maire monsieur Bernard Marion et la conseillère madame Line Gendron à participer à la Classique du maire de Coaticook (golf et souper) pour un montant total de 185,00 \$;

D'autoriser la direction générale à faire l'inscription et à émettre le chèque.

VOTE POUR : 4 CONTRE : 0 ADOPTÉ

La conseillère madame Line Gendron étant visée par la résolution qui suit, se retire de ce point à l'ordre du jour, et ce en vertu Règlement du code d'éthique et de déontologie des élus.

2022 05 081 7.2. SPECTACLE ACCRO À LA VIE – DEMANDE DE COMMANDITE

CONSIDÉRANT que les troubles de la santé mentale et du suicide se sont exacerbés dans notre société au cours des dernières années ;

CONSIDÉRANT l'importance de la prévention du suicide auprès de nos jeunes ;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Yvon Desrosiers ;
APPUYÉ par madame la conseillère Nicole Isabelle ;
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

DE remettre un montant de 165 \$ à la Maison des jeunes de Coaticook pour le spectacle Accro à la vie réparti de la façon suivante :

- 125 \$ à titre de commandite
- 40 \$ pour l'achat de 2 billets de spectacle

D'autoriser la direction générale à émettre le chèque au montant de 165 \$.

VOTE POUR : 3 CONTRE : 0 ADOPTÉ

2022 05 082 7.3. CHANGEMENT DU SERVEUR INFORMATIQUE DES BUREAUX ADMINISTRATIFS

CONSIDÉRANT que la Municipalité a mandaté monsieur Pierick Gagnon, technicien informatique à la MRC de Coaticook pour demander des soumissions pour changer le serveur informatique des bureaux administratifs ;

CONSIDÉRANT que les entreprises PC Expert et Brunelle Électronique ont remis des soumissions ;

CONSIDÉRANT que la soumission la plus basse est celle de Brunelle Électronique;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Line Gendron ;
APPUYÉ PAR monsieur le conseiller Yvon Desrosiers ;
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le conseil autorise l'achat d'un ordinateur chez Brunelle Électronique, au coût proposé de 1 549,99 \$ plus les taxes applicables ;

D'en informer monsieur Pierick Gagnon à la MRC de Coaticook et monsieur Luc Garant de Brunelle Électronique ;

DE prendre entente pour effectuer le changement de serveur avec les personnes concernées.

VOTE POUR : 4 CONTRE : 0 ADOPTÉ

2022 05 083 7.4. SOCIÉTÉ CANADIENNE DU CANCER – DEMANDE DE DON

CONSIDÉRANT qu'avril est le mois de la jonquille ;

CONSIDÉRANT que près de la moitié d'entre nous entendra les mots : « Vous avez un cancer » ;

CONSIDÉRANT que les dons reçus permettront de financer des projets de recherche ;

CONSIDÉRANT que la pandémie a réduit la capacité d'amasser des fonds ;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Yvon Desrosiers ;

APPUYÉ PAR madame la conseillère Line Gendron ;

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

D'autoriser la direction générale à émettre un chèque de 120 \$ à titre de don à la Société canadienne du cancer.

VOTE POUR : 4 CONTRE : 0 ADOPTÉ

7.5. FERMETURE ÉVENTUELLE DE L'ÉGLISE DE SAINTE-EDWIDGE

Monsieur le maire Bernard Marion fait un suivi sur le dossier.

2022 05 084 7.6. MUNICIPALITÉS AMIES DES AÎNÉS - PREMIER ÉVÉNEMENT PROVINCIAL

CONSIDÉRANT que la Municipalité du Canton de Sainte-Edwidge-de-Clifton fait partie des Municipalités amies des aînés (MADA) ;

CONSIDÉRANT que le premier événement provincial MADA aura lieu le 16 juin prochain à Orford ;

CONSIDÉRANT que cette première Journée nationale permettra entre autres de :

- Susciter un échange sur les défis du vieillissement de la population au Québec
- Contribuer au rayonnement de la démarche MADA
- D'informer le milieu municipal sur le rôle qu'il peut jouer dans le développement de projets
- Faciliter les échanges et le réseautage entre les acteurs de la démarche MADA

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Éric Leclerc ;

APPUYÉ PAR monsieur le conseiller Yvon Desrosiers ;

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

D'autoriser la direction générale à inscrire madame la conseillère Line Gendron au premier événement provincial MADA ;

QUE tous les frais inhérents à cette activité soient à la charge de la Municipalité.

VOTE POUR : 4 CONTRE : 0 ADOPTÉ

8. Urbanisme

Aucun dossier

9. Voirie municipale

2022 05 085 9.1. PAVL – TRAVAUX DE VOIRIE LOCALE

CONSIDÉRANT les recommandations du comité de voirie, suite à sa rencontre du 11 avril 2022, concernant les travaux de fossés, ponceaux et rechargement à effectuer pour l'année ;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Yvon Desrosiers ;
APPUYÉ PAR madame la conseillère Line Gendron ;
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

D'effectuer les travaux recommandés par le comité de voirie soit le rechargement sur le chemin Tremblay sur une longueur d'environ 2 700 mètres pour un coût estimé d'environ 90 516,00 \$;

D'effectuer le creusage des fossés sur le chemin Scalabrini sur une distance d'environ 2 200 mètres et sur le chemin Rivard d'environ 600 mètres pour un coût estimé d'environ 16 290,00 \$;

D'autoriser l'achat et l'installation de ponceaux sur les chemins Rivard et Scalabrini soit deux ponceaux pour un coût estimé d'environ 10 651,00 \$;

D'effectuer des travaux sur le chemin Rivard afin d'enlever une source d'eau qui sort dans le milieu du chemin au coût d'environ 3 000,00 \$;

DE mettre ses travaux à effectuer pour la subvention du PAVL au coût total d'environ 119 557,00 \$ excluant le nivelage des chemins municipaux.

VOTE POUR : 4 CONTRE : 0 ADOPTÉ

2022 05 086 9.2. AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT 335-2022 MODIFIANT L'ARTICLE 5 DU RÈGLEMENT 335-2008 CONCERNANT LA CONSTRUCTION DES ENTRÉES PRIVÉES

Avis de motion est donné par la conseillère madame Nicole Isabelle que le règlement 335-2022 modifiant l'article 5 du règlement 335-2008 concernant la construction des entrées privées sera présenté pour adoption lors d'une séance subséquente de ce conseil ;

Le *Code municipal* prévoit à l'article 445 que tout règlement doit être précédé de la présentation d'un projet de règlement lors d'une séance du conseil ;

Tout projet de règlement peut être modifié après sa présentation au conseil sans qu'il soit nécessaire de le présenter à nouveau.

VOTE POUR : 4 CONTRE : 0 ADOPTÉ

10. Hygiène du milieu

2022 05 087 10.1. OFFRE DE SERVICE – MISE À JOUR DU PLAN D'INTERVENTION ET DEVIS INSPECTION TÉLÉVISÉE

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de mettre à jour le plan d'intervention planifié dans notre programmation du Programme de la taxe sur l'essence TECQ 2019-2023 ;

CONSIDÉRANT qu'il est requis de faire réaliser des inspections télévisées sur certains tronçons d'égout et d'aqueduc pour valider la détérioration des conduites afin d'aider à mettre à jour les travaux prioritaires ;

CONSIDÉRANT que ces travaux sont planifiés dans la programmation ;

CONSIDÉRANT que la firme FNX Innov a soumis une offre de service pour les deux travaux cités plus haut ;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Éric Leclerc ;
APPUYÉ PAR monsieur le conseiller Yvon Desrosiers ;
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

D'accepter l'offre de service de FNX Innov au coût de 12 500.00 \$ taxes non incluses ;

DE faire parvenir la présente résolution à madame Johanne Brodeur, ingénieure.

VOTE POUR : 4 CONTRE : 0 ADOPTÉ

2022 05 088 10.2. OFFRE DE SERVICE – VÉRIFICATION DE LA PRÉCISION DES ÉQUIPEMENTS DE MESURE DE DÉBIT D'EAU POTABLE ET D'EAUX USÉES – PROPOSITION 20220395

CONSIDÉRANT que SIMO Management Inc. offre la vérification annuelle de la précision des équipements de mesure de débit de nos installations d'eau potable et d'eaux usées en vertu de la Stratégie québécoise d'économie d'eau potable (SQEEP) du MAMH, du Règlement sur la déclaration des prélèvements en eau (RDPE) du MELCC et du Règlement sur les ouvrages municipaux d'assainissement des eaux usées (ROMAEU) du MELCC ;

CONSIDÉRANT que les services proposés dans cette offre seront réalisés en conformité avec les exigences et les procédures décrites dans la SQEEP, le RDPE et le ROMAEU ;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Yvon Desrosiers ;
APPUYÉ PAR monsieur le conseiller Éric Leclerc ;
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

D'accepter la proposition 20220385 de SIMO Management Inc. pour la vérification des équipements de mesure de débits de nos installations d'eau potable et d'eaux usées au montant forfaitaire de 2 163,00 \$ taxes non-incluses

D'autoriser la directrice générale et greffière-trésorière madame Brigitte Desruisseaux à signer les documents pertinents et à les transmettre.

VOTE POUR : 4 CONTRE : 0 ADOPTÉ

11. Sécurité

2022 05 089 11.1. ADOPTION DU RAPPORT ANNUEL EN SÉCURITÉ INCENDIE 2021

CONSIDÉRANT que dans le cadre du Schéma de couverture de risques en incendie de la MRC de Coaticook, un rapport annuel doit être produit permettant ainsi de documenter et d'établir les statistiques en incendie sur le territoire, en conformité avec l'article 35 de la *Loi sur la sécurité incendie* (L.R.Q., c. S -3.4) ;

CONSIDÉRANT que le conseil de la Municipalité de Sainte-Edwidge-de-Clifton prend en compte le rapport annuel pour l'année 2021 de la MRC de Coaticook tel qu'adopté par la MRC en mars dernier et en fait sien comme ici au long reproduit ;

CONSIDÉRANT que les municipalités locales doivent aux termes de l'article 34 de la *Loi sur la sécurité incendie* « communiquer au ministre, au plus tard le 31 mars de l'année qui suit l'incendie, la date, l'heure et le lieu de survenance de l'incendie, la nature des préjudices, l'évaluation des dommages causés et, s'ils sont connus, le point d'origine, les causes probables et les circonstances immédiates de l'incendie que sont, entre autres, les caractéristiques de l'immeuble ou des bien endommagés et le déroulement des événements », communément appelé « DSI » ;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Yvon Desrosiers ;
APPUYÉ par madame la conseillère Nicole Isabelle ;
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

D'approuver le rapport annuel de la MRC de Coaticook dans le cadre du Schéma de couverture de risques en incendie au 31 décembre 2021, tel que présenté ;

DE transmettre une copie de la présente résolution à la MRC de Coaticook et au ministère de la Sécurité publique.

VOTE POUR : 4 CONTRE : 0 ADOPTÉ

12. Loisirs et culture

2022 05 090 12.1. EMBAUCHE DE LA SAUVETEUSE POUR LA PÉRIODE ESTIVALE 2022

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Nicole Isabelle ;
APPUYÉ par monsieur le conseiller Yvon Desrosiers ;
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents.

DE faire l'embauche de madame Anaïs Côté pour l'été 2022 à titre de sauveteuse à un taux horaire de 18.50 \$/heure ;

QUE la piscine municipale soit ouverte au public du 22 juin au 21 août 2021 selon l'horaire déterminé ;

D'accorder à madame Côté la journée du mercredi comme congé.

VOTE POUR : 4 CONTRE : 0 ADOPTÉ

13. Correspondance

2022 05 091 13.1. ADOPTION DE LA CORRESPONDANCE

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Éric Leclerc ;
APPUYÉ par monsieur le conseiller Yvon Desrosiers ;
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents.

QUE la liste de la correspondance à ce jour soit déposée en regard du conseil et versée aux archives suivant l'identification prévue au calendrier de conservation.

VOTE POUR : 4 CONTRE : 0 ADOPTÉ

14. Trésorerie

2022 05 092 14.1. RATIFIER LES COMPTES PAYÉS DU MOIS D'AVRIL 2022

CONSIDÉRANT que la direction générale dépose la liste des salaires et le rapport de trésorerie pour le mois se terminant le 30 avril 2022 ;

CONSIDÉRANT que la direction générale dépose le rapport de la trésorerie, les chèques, les prélèvements et les dépôts directs payés après la séance du 4 avril 2022 ;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Yvon Desrosiers ;
APPUYÉ par madame la conseillère Nicole Isabelle ;
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents.

Le préambule fait partie intégrante de la présente résolution ;

DE ratifier le paiement des salaires des employés et des membres du conseil pour le mois d'avril du chèque/dépôt 501971 au 501989 d'un montant de 9 410,80 \$;

DE ratifier le paiement des comptes payés après le 4 avril 2022 d'un montant de 20 107,22 \$;

- Payé par aucun chèque au montant de 0 \$;
- Payé par prélèvement numéro 14481 à 14490 au montant de 1 028,55 \$;
- Payé par dépôt direct no 1058 au montant de 19 07,67 \$.

VOTE POUR : 4 CONTRE : 0 ADOPTÉ

2022 05 093 14.2. ADOPTION DES COMPTES À PAYER AU 2 MAI 2022

CONSIDÉRANT que la direction générale dépose la liste des comptes à payer au 2 mai 2022 ;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Line Gendron ;
APPUYÉ par monsieur le conseiller Éric Leclerc ;
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents.

D'approuver les comptes tels que décrits dans ladite liste pour un montant total de 24 967,78 \$, d'en autoriser leur paiement conformément aux autorisations des dépenses, et en conséquence une telle approbation vaut pour chacune des activités de fonctionnement et des activités d'investissement ;

- comptes à payer par chèque 5632 à 5642 pour un montant de 9 180,51 \$
- comptes à payer par prélèvement 14491 à 14498 pour un montant de 2 273,34 \$
- comptes à payer par dépôt direct 1059 à 1067 pour un montant 5 143,26 \$

Je, Brigitte Desruisseaux, directrice générale et greffière-trésorière certifie par la présente qu'il y a des crédits suffisants aux activités de fonctionnement et des activités d'investissement du budget, pour faire le paiement des comptes et déboursés d'un montant de 24 967,78 \$ au 2 mai 2022.

VOTE POUR : 4 CONTRE : 0 ADOPTÉ

15. VARIA ET PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question.

2022 05 094 16.1. LEVÉE DE LA SÉANCE ORDINAIRE

L'ordre du jour étant épuisé ;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Yvon Desrosiers ;
APPUYÉ par monsieur le conseiller Éric Leclerc ;
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents ;

DE procéder à la levée de la séance, il est 22h05.

VOTE POUR : 4 CONTRE : 0 ADOPTÉ

Bernard Marion, maire

Je, Bernard Marion, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 [2] du Code municipal.

Brigitte Desruisseaux

Directrice générale et greffière-trésorière